

**Caisse du Régime complémentaire de rentes des  
techniciens ambulanciers œuvrant au Québec**

**États financiers  
au 31 décembre 2007**

Rapport des vérificateurs	2 - 3
États financiers	
Actif net disponible pour le service des prestations	4
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	5
Notes complémentaires	6 - 8



## Rapport des vérificateurs

**Raymond Chabot Grant Thornton**  
S.E.N.C.R.L.

Bureau 2000  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691  
Télécopieur : 514 878-2127  
[www.rcgt.com](http://www.rcgt.com)

Aux membres du comité de retraite de  
Régime complémentaire de rentes des  
techniciens ambulanciers œuvrant au Québec

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations de la caisse du Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers œuvrant au Québec au 31 décembre 2007 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été établis pour satisfaire à l'article 161 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. La responsabilité de ces états financiers incombe aux membres du comité de retraite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations de la caisse du régime complémentaire de rentes au 31 décembre 2007 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date selon les règles comptables décrites à la note 1.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par les membres du comité de retraite du Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers œuvrant au Québec ainsi que la Régie des rentes du Québec afin de satisfaire à l'article 161 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*

Comptables agréés

Montréal

Le 23 septembre 2008

**Caisse du Régime complémentaire de rentes des techniciens  
ambulanciers œuvrant au Québec**

**Actif net disponible pour le service des prestations**

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Placements, à la juste valeur (note 2)		
Dépôts auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec	<u>253 708</u>	<u>238 720</u>
Encaisse	<u>851</u>	<u>50</u>
Sommes à recevoir		
Taxes		54
Cotisations		
Employés	489	554
Employeurs	<u>622</u>	<u>538</u>
	1 111	1 146
Revenus de fonds diversifiés et autres intérêts à recevoir	<u>525</u>	<u>1 142</u>
	<u>1 636</u>	<u>2 288</u>
	<u>256 195</u>	<u>241 058</u>
<b>PASSIF</b>		
Prestations courues, remboursements et transferts à effectuer	501	327
Charges à payer	<u>116</u>	<u>48</u>
	<u>617</u>	<u>375</u>
<b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS</b>	<u><u>255 578</u></u>	<u><u>240 683</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le comité de retraite,

\_\_\_\_\_  
Membre

\_\_\_\_\_  
Membre

**Caisse du Régime complémentaire de rentes des techniciens  
ambulanciers œuvrant au Québec**  
**Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations**  
 de l'exercice terminé le 31 décembre 2007  
 (en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF</b>		
Cotisations (note 1)		
Employés	5 722	6 119
Employeurs	<u>7 245</u>	<u>5 814</u>
	<u>12 967</u>	<u>11 933</u>
Revenus de placements		
Participation au revenu net de fonds diversifiés (note 3)	18 539	13 251
Modification de la juste valeur des placements (note 3)	(7 433)	14 015
Intérêts bancaires	<u>32</u>	<u>          </u>
	<u>11 138</u>	<u>27 266</u>
Augmentation totale de l'actif	<u>24 105</u>	<u>39 199</u>
<b>DIMINUTION DE L'ACTIF</b>		
Frais d'administration		
Honoraires de l'administrateur	419	267
Honoraires professionnels	124	20
Frais d'enregistrement et pénalités	44	34
Assurances et autres	<u>12</u>	<u>13</u>
	<u>599</u>	<u>334</u>
Prestations, remboursements et transferts		
Prestations versées	4 379	1 415
Remboursements de cotisations	610	224
Transferts à d'autres régimes	<u>3 622</u>	<u>3 640</u>
	<u>8 611</u>	<u>5 279</u>
Diminution totale de l'actif	<u>9 210</u>	<u>5 613</u>
<b>Augmentation de l'actif net</b>	<b>14 895</b>	<b>33 586</b>
Actif net disponible pour le service des prestations au début	<u>240 683</u>	<u>207 097</u>
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin	<u>255 578</u>	<u>240 683</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# **Caisse du Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers œuvrant au Québec**

## **Notes complémentaires**

au 31 décembre 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

---

### **1 - RÈGLES COMPTABLES**

#### **États financiers**

Les états financiers de la caisse du régime complémentaire de rentes ont été établis selon les principales conventions comptables décrites ci-dessous afin de satisfaire aux exigences comptables prescrites par la Régie des rentes du Québec à l'égard des états financiers établis en vertu de l'article 161 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. Les règles comptables utilisées pour l'établissement des états financiers s'écartent sensiblement des principes comptables généralement reconnus du Canada du fait qu'elles ne tiennent pas compte des provisions actuarielles du régime. De plus, les états financiers ne sont pas destinés à fournir des renseignements sur la nature du régime et ses principales caractéristiques, à refléter les exigences en matière de capitalisation et à déterminer si l'actif net disponible pour le service des prestations est suffisant pour satisfaire aux obligations actuarielles du régime en matière de prestations.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les membres du comité de retraite doivent faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que les membres du comité de retraite possèdent des événements en cours et sur les mesures que le régime de retraite pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Cotisations**

Les cotisations correspondent aux cotisations reçues au cours de l'exercice et subséquemment, en relation avec l'exercice.

### **2 - PLACEMENTS**

La juste valeur des placements a été établie par la Caisse de dépôt et placement du Québec. La plus-value sur les placements représente la différence entre la juste valeur des placements et leur coût d'acquisition.

**Caisse du Régime complémentaire de rentes des techniciens  
ambulanciers œuvrant au Québec**  
**Notes complémentaires**

au 31 décembre 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

**2 - PLACEMENTS (suite)**

La juste valeur et le coût des placements se détaillent comme suit :

**Caisse de dépôt et placement du Québec – Fonds particulier n° 306**

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
Actif		
Placements		
Obligations	119 203	114 676
Actions et valeurs convertibles	85 871	88 983
Dépôts à vue au fonds général	15	143
Financements hypothécaires	17 536	13 594
Investissements immobiliers	28 213	19 879
Valeurs à court terme	8 802	10 552
Autres dépôts à vue	149	630
Revenus de placements à recevoir	496	1 218
Revenu net à verser au déposant	(522)	(1 139)
Emprunts et billets à payer	(5 447)	(9 503)
Instruments financiers dérivés	(608)	(313)
Avoir net du détenteur de dépôts à participation	<u>253 708</u>	<u>238 720</u>

**3 - REVENUS DE PLACEMENTS**

**Caisse de dépôt et placement du Québec**

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
Participation au revenu net de fonds diversifiés		
Obligations	6 034	4 985
Actions et valeurs convertibles	3 589	2 831
Financements hypothécaires	1 184	790
Investissements immobiliers	939	904
Valeurs à court terme	124	173
Quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement aux papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA) de tiers en restructuration	(571)	
	<u>11 299</u>	<u>9 683</u>

**Caisse du Régime complémentaire de rentes des techniciens  
ambulanciers œuvrant au Québec**  
**Notes complémentaires**

au 31 décembre 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

**3 - REVENUS DE PLACEMENTS (suite)**

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
Gains (pertes) sur la vente de placements		
Obligations	817	327
Actions et valeurs convertibles	6 628	3 235
Financements hypothécaires	(46)	16
Valeurs à court terme	(32)	(30)
Quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement aux PCAA de tiers en restructuration	<u>(142)</u>	
	7 225	3 548
Dépôts à vue	<u>15</u>	<u>20</u>
	7 240	3 568
Participation au revenu net de fonds diversifiés	<u>18 539</u>	<u>13 251</u>
Modification de la juste valeur des placements		
Plus-value sur les placements au début	45 100	31 085
Plus-value sur les placements à la fin	<u>37 667</u>	<u>45 100</u>
Modification de la juste valeur des placements de l'exercice	<u>(7 433)</u>	<u>14 015</u>